Territoires, efficacité et simplicité	**P4**
Agir pour le développement et le rayonnement du sport	**S103**

La Commission Permanente,

VU les articles 107 et 108 du TFUE,

VU le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L.1611-4, L1611-7, et L4221-1 et suivants,

VU le Code du sport, notamment l'article L113-2,

VU le Code de l'éducation, notamment l'article L533-1,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,

VU la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif aux équipements sportifs et centres d'accueil associés au CREPS des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention double licence sport et handicap,

VU la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif au Fonds d'intervention pour le sport,

VU la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la convention-type dans le cadre de la subvention Fonds d'intervention en faveur du sport,

VU la délibération du Conseil régional en date du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération du Commission permanente du 19 novembre 2021 adoptant le règlement d'intervention de l'appel à projets « matériel sportif – sport et handicap »**,**

VU la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021 approuvant la convention-type dans le cadre de l'Appel à projets « matériel sportif – sport et handicap »,

VU la délibération du Conseil Régional en date des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023 notamment son programme 103 « Agir pour le rayonnement et le développement du Sport »,

VU la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2023 adoptant le règlement d'intervention de l'appel à projets « Expérimentation année scolaire 2023/2024 – Renforcer l'activité physique quotidienne au lycée »,

VU la délibération de la commission permanente du 22 septembre 2023 adoptant les conventions types d'aides aux clubs sportifs de haut niveau,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER
une subvention de fonctionnement de 20 000 € sur une dépense subventionnable de 65 000 € TTC en faveur du Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire pour la participation d'une délégation régionale aux Atlantic Games 2024,

D'AFFECTER
l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER
la convention de partenariat présentée en annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D’ATTRIBUER
Un montant total de subventions de 5 143 € dans le cadre du dispositif « Sport et Handicap – double-licence »,

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
le reversement de la subvention aux clubs selon la répartition indiquée dans l’annexe 2,

D’ATTRIBUER
un montant total de subventions de 17 364 € en faveur des 4 associations présentées en annexe 3,

D’AFFECTER
l’autorisation de programme correspondante,

D’AUTORISER
la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément au modèle de convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021,

D’ATTRIBUER
une subvention d’investissement de 152 000 €, sur une dépense subventionnable de 4 391 340 € HT, à la Ville des Sables d’Olonne pour la réalisation des travaux de démolition et de reconstruction de la base de mer des Sables d’Olonne,

D’AFFECTER
l’autorisation de programme correspondante,

D’APPROUVER
les termes de la convention correspondante présentée en annexe 4,

D’AUTORISER
la Présidente à la signer,

D’ATTRIBUER
un montant total de subventions de 25 541 € en faveur des 5 établissements publics et privés présentés en annexe 5, dans le cadre de l’appel à projets « Expérimentation année scolaire 2023-2024 - renforcer l’activité physique quotidienne au lycée »,

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement de 4 612 € et une autorisation de programme de 20 929 €,

D’ATTRIBUER
une subvention de fonctionnement de 100 000 € sur une dépense subventionnable de 216 000 € TTC en faveur du Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire pour le projet de Bus des Jeux olympiques et paralympiques 2024,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’APPROUVER
la convention de partenariat présentée en annexe 6,

D’AUTORISER
la Présidente à la signer,

D’APPROUVER
le Contrat Pluriannuel d’Orientation et de Financement relatif au Projet emblématique « Héritages 2023/2024 » présenté en annexe 7,

D’AUTORISER
la Présidente à le signer,

D’ATTRIBUER
un montant total de subvention de 127 500 € en faveur des associations présentées en annexe 8 dans le cadre du programme d’aide aux manifestations sportives,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
la Présidente à signer les conventions correspondantes pour les montants supérieurs à 23 000 €, conformément à la convention-type approuvée par délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019,

DE PRENDRE ACTE
du changement de date de l'Open Yonex de l'agglomération du Choletais reporté aux 6 et 7 janvier 2024,

D’ATTRIBUER
un montant total de subventions de 60 120 € en faveur des sportifs de haut niveau au titre des conventions d'insertion professionnelle présentés en annexe 9,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
la Présidente à signer les conventions et avenants correspondants conformément à la convention et à l’avenant types approuvés par délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021,

D'ATTRIBUER
une subvention de 5 000 € en faveur du Comité Régional d'Equitation des Pays de la Loire,

D’AFFECTER
l’autorisation d’engagement correspondante,

D’AUTORISER
la Présidente à signer la convention correspondante en annexe 10,

D’ATTRIBUER
aux clubs sportifs figurant en annexe 11, un montant total de subventions de 276 000 €,

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement de 246 000 €,

D’AFFECTER
une autorisation de programme de 30 000 €,

D’AFFECTER
une autorisation d’engagement de 120 000 € pour la prise en charge par la Région des achats de prestations formalisés par un marché public,

D’AUTORISER
la Présidente à signer avec chaque bénéficiaire les conventions correspondantes conformément aux conventions types approuvées par délibération de la Commission permanente du 22 septembre 2023,

DE DEROGER
au règlement budgétaire et financier afin de permettre à ces clubs de présenter des justificatifs de dépenses effectuées antérieurement à la prise de décision de la Commission permanente du 17 novembre 2023,

D’ATTRIBUER
au Centre de Ressources, d’Expertise et de Performance Sportive des Pays de la Loire une subvention de fonctionnement de 2 000 €, sur une dépense subventionnable de 32 565 € TTC, pour l’organisation par le Pôle Ressources National Sport-Innovations des journées nationales d’études et de formation en socio-sport,

D’AFFECTER
une autorisation de fonctionnement correspondante.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : G.ROUGERON, A.MARTIN, I.LEROY, F.NICOLON.

REÇU le 21/11/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs